

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 2 mai 2022 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 25 Votants : 31

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 26 avril 2022 s'est réuni le lundi 2 mai 2022 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, SORIN Christian, MARCHAND Emmanuelle, MILHAC Michel, CARDOIT Patrick, VERDIER Françoise, PASCAL Alain, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, BLANCHARD Stéphane, GASSER Anne-Laure, CHASTAING Séverine, CALZAVARA Martine, BALLEREAU Marie-Catherine, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : REY- LE MEUR Noëlli, FIGUEIRA Muriel, MARTIN Dominique, NOSMAS Karen, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, PORTMANN Pascal,

Pouvoirs : de REY- LE MEUR Noëlli à PASCAL Alain, de FIGUEIRA Muriel à BLANCHARD Stéphane, de MARTIN Dominique à MILHAC Michel, de NOSMAS Karen à CARUHEL Maud, de ROQUES Loréline à CARDOIT Patrick, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude

C.06

Attribution de subvention - association CHOREA

Pour répondre aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes de clarifier la politique de tarification, la location du Théâtre Comœdia sera systématiquement facturée à tout organisateur non-municipal.

L'association Chorea a organisé, en juillet 2021, son gala de danse annuel, et sollicite la municipalité pour une prise en charge des frais de location du Théâtre Comœdia sous forme d'une subvention exceptionnelle. Le montant des frais de location s'élève à 1 650€ TTC.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

Décide de verser une subvention de 1 650 euros TTC à l'association Chorea.

Autorise M. le MAIRE ou ses représentants à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Votants : 31 - Abstention : 00 Exprimés : 31 - Contre : 00 - Pour : 31 -
Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 3 mai 2022

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 05. /05./2022
et de sa transmission au contrôle de légalité le 05. /05./2022.

Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

